

36

Commission permanente  
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : Mme COURTIGNÉ

50036

12 - Aménagement et développement des territoires

**Fonds de solidarité territoriale - Demande de prorogation de délai**

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 février 2021 relative à l'approbation du dispositif Fonds de solidarité territoriale ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 30 août 2021 relative à l'attribution d'une subvention à la commune de Monterfil ;

## Expose :

Dans le cadre de l'ouverture à l'urbanisation du nouveau quartier « Le Clos des Korrigans », la commune de Monterfil a engagé une étude globale des secteurs de Bel Air et du Closel en intégrant ce nouveau quartier dans une réflexion plus large d'aménagements (réduction de la vitesse des automobilistes, intégration paysagère, création de voies douces, etc.).

Lors de sa réunion du 30 août 2021, la Commission permanente a accordé une subvention de 5.085 euros au titre du Fonds de solidarité territoriale pour la réalisation des études préalables aux travaux d'aménagement des secteurs de Bel air et du Closel.

Par courrier du 15 juillet 2024, la commune de Monterfil sollicite une prorogation du délai de caducité de 2 ans. En raison du retard pris dans la commercialisation des lots du lotissement des Korrigans (7 maisons en cours de construction sur les 24 lots prévus), la commune a décidé de reporter les études et travaux d'aménagement de ce secteur correspondant à la zone de desserte de ce nouveau quartier.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'accorder une prorogation du délai de caducité du versement de la subvention pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 30 août 2026.

## Décide :

- de proroger le délai de caducité jusqu'au 30 août 2026, de la subvention accordée à la commune de Monterfil, au titre du Fonds de solidarité territoriale.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242729

Pour extrait conforme